

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20 - 23 octobre 1997

PROGRAMMES DE PAYS

Point 7 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/97/7/Add.1
26 août 1997
ORIGINAL: FRANÇAIS

MAURITANIE

1998 - 2002

RÉSUMÉ

Le programme du PAM pour la Mauritanie (1998-2002) prend pour cadre d'intervention les huit régions agro-pastorales du pays choisies sur la base de leur indice de pauvreté, la densité de la population et leur vulnérabilité aux conditions climatiques. La majorité des personnes vivant dans ces régions sont d'anciens éleveurs reconvertis à l'agriculture après que leur cheptel eût été décimé lors des deux dernières grandes sécheresses. Le présent programme, estimé à environ 22 millions de dollars (dont 5,1 millions de dollars sur cinq ans ont déjà été approuvés au titre du projet Education de base), accordera à la Mauritanie un total de 30 300 tonnes de vivres.

Ce programme privilégie deux axes d'intervention, à savoir:

- 1) Le développement rural qui, dans l'état actuel des choses, contribue à une atténuation de la vulnérabilité des populations cibles aux aléas climatiques (sécheresse). A travers ce projet, un accent particulier sera mis sur l'alphabétisation des femmes et leur participation aux activités communautaires.
- 2) Le développement des ressources humaines avec un volet centré sur l'appui au secteur éducatif de base et un second volet d'appui nutritionnel aux groupes vulnérables.

La composante nutritionnelle, qui ne figurait pas dans le schéma de stratégie, a été ajoutée dans ce programme de pays à la demande du gouvernement et sur la base des besoins mis en relief par une étude récemment menée par l'UNICEF.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 6513-2201

Coordonnatrice de programmes: E. Togbe-Olory tel.: 6513-2378

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



INTRODUCTION

Le schéma de stratégie de pays (SSP) pour la Mauritanie a été soumis au Conseil d'administration du PAM (deuxième session ordinaire de 1996) le 23 mai 1996 pour discussions. Après avoir examiné le document, le Conseil a demandé la présentation d'un programme de pays ciblé sur les zones rurales les plus pauvres et mettant en relief les efforts gouvernementaux tendant à décentraliser le processus du développement. Ces remarques ont été prises en compte dans le présent document.

ORIENTATION STRATEGIQUE: INSECURITE ALIMENTAIRE, PAUVRETE ET VULNERABILITE AUX CATASTROPHES A L'ECHELON NATIONAL ET A CELUI DU MENAGE

Les pauvres souffrant de la faim: priorité à la satisfaction de leurs besoins

1. Les grandes sécheresses des années 70 ont mis en évidence l'incidence grave des perturbations climatiques sur la vie de la population mauritanienne essentiellement rurale et agro-pastorale. La dégradation du climat a très souvent engendré des chutes importantes de la production, associées à des pertes du cheptel qui ont ainsi périodiquement (tous les trois à quatre ans) plongé une partie de la population dans un état de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire quasi-permanente. Le pays produit de 15 à 40 pour cent de ses besoins en céréales, le reste (entre 180 000 et 280 000 tonnes) étant fourni par l'importation commerciale et l'aide alimentaire. Cette dernière tourne en moyenne autour de 30 000 tonnes selon les années et le niveau des récoltes.
2. La pauvreté est un phénomène très répandu en Mauritanie. Classée parmi les pays les moins avancés et les pays à faible revenu et à déficit vivrier, l'indice du développement humain de la Mauritanie se situe au 150ème rang sur 175 des pays étudiés, avec un PNB par habitant de 480 dollars¹ (Rapport sur le développement humain du PNUD, 1995). La population totale est estimée à 2,2 millions d'habitants, dont 56 pour cent vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Le taux de chômage est de l'ordre de 25 pour cent au niveau national. Le taux de mortalité des enfants qui ont moins de cinq ans est de 199 pour 1 000. Des disparités et inégalités significatives de revenus persistent, entre les régions et entre les différents groupes socio-économiques. En effet, la pauvreté est particulièrement marquée dans les régions du sud et du sud-est du pays, où les indicateurs sociaux (santé, nutrition et éducation) sont nettement inférieurs à la moyenne nationale. Les petits agriculteurs vivant d'une agriculture de subsistance, les paysans sans terres, les femmes et les enfants ont difficilement accès aux biens et services de base et représentent les groupes plus particulièrement victimes de la pauvreté.
3. Certes la faim et l'insécurité alimentaire sont la résultante de problèmes liés à la distribution des ressources et à la faiblesse du pouvoir d'achat des familles qui en découle, mais elles sont également la conséquence des contraintes à la production d'une agriculture pluviale souvent très aléatoire. De ce fait, le présent Programme cible les huit régions agro-pastorales mauritaniennes qui dépendent de cette agriculture pluviale.

¹ Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En juin 1997, un dollar équivalait à 136 ouguyas.



Stratégie gouvernementale de lutte contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté et les catastrophes

4. La stratégie de développement du gouvernement vise à: a) la valorisation des ressources humaines, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé; b) la conservation de l'environnement, axée sur la participation des collectivités locales et régionales à la gestion de leurs ressources naturelles; c) le développement du secteur rural, en intensifiant l'agriculture et l'élevage, tout en freinant l'exode rural. La coordination sera assurée par le Ministère du plan avec la participation des Ministères de l'agriculture, de la santé, de la promotion féminine et du Commissariat à la sécurité alimentaire.

Politique gouvernementale en matière d'aide alimentaire

5. La politique gouvernementale s'oriente vers une approche sélective des types d'aide alimentaire suivants:
 - une aide alimentaire programme dont le rôle primordial est de générer des fonds de contrepartie susceptibles d'être utilisés pour soutenir des actions de développement à la base. Ce type d'assistance permet aussi de faire face au déficit céréalier;
 - une aide ciblée dans le cadre de projets en faveur des régions et populations pauvres vivant en milieu rural.
6. En cas de sécheresse, le gouvernement favorise la distribution alimentaire gratuite, ciblée et limitée dans le temps et dans l'espace, en faveur des segments de population identifiés et reconnus comme étant les plus vulnérables.

Liaisons avec le processus de préparation de la NSN

7. Les priorités gouvernementales sont indiquées dans la Note de stratégie nationale (NSN) en cours d'élaboration, laquelle, comme le Schéma de stratégie de pays (SSP) du PAM, adopte une approche intégrée et se concentre sur la lutte contre la pauvreté, avec une attention particulière aux régions agro-pastorales du pays. La lutte contre la pauvreté, fil conducteur de la NSN, favorise une programmation intégrée des apports du système des Nations Unies aux efforts nationaux de développement de base.

Programmes Nations Unies/donateurs/ONG de lutte contre la faim et la pauvreté

8. Les domaines prioritaires d'intervention du système des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des ONG sont: la promotion de l'emploi, la préservation de l'environnement, l'éducation et la formation professionnelle, l'agriculture, la santé (nutrition et population) et la promotion féminine.
9. Le programme de développement du gouvernement constitue le cadre de concertation et de coordination pour les activités des différents intervenants. Un exercice de programmation concertée a conduit à la formulation, par les agences du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP), de programmes couvrant une période commune (1998-2001).

Evaluation des activités passées et présentes du PAM en Mauritanie

10. Depuis 1964, date à laquelle fut signé l'accord de base avec le gouvernement, les interventions du PAM ont été orientées, dans l'ensemble, vers le monde rural. Les projets financés par le PAM, qu'il s'agisse des activités des microréalisations ou des secteurs de l'éducation et de la santé ont contribué à la mise en place d'infrastructures de base nécessaires



au développement socio-économique. L'aide alimentaire a renforcé les efforts du gouvernement au niveau social.

11. L'aide alimentaire de projet, ciblée en période de soudure sur les ménages vivant dans les régions mal desservies par les marchés, s'est avérée être un moyen efficace de transfert de ressources aux populations démunies. La preuve en est que la valeur alpha, qui mesure le rapport entre la valeur marchande de la ration pour le bénéficiaire et le coût de revient de cette ration (coûts totaux engagés par le PAM et le gouvernement), est supérieure à l'unité (se référer au schéma de stratégie pour la Mauritanie, paragraphe 50).
12. Les différentes interventions du PAM en Mauritanie pour la valorisation des ressources humaines (depuis 1964), le développement rural (depuis 1971), l'assistance aux réfugiés (depuis 1992) et les multiples opérations d'urgence en faveur des victimes des sécheresses (depuis 1969), ont atteint de manière effective la population ciblée. Elles ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des ménages et à la fixation des populations dans leur terroir, même en année d'extrême difficulté.
13. Les programmes d'atténuation de la pauvreté comme les microréalisations et les cantines scolaires ont servi de guichet de sécurité alimentaire, ce qui a aidé bien des familles à surmonter momentanément des difficultés alimentaires. En effet, les personnes qui travaillent pour le projet vivres-contre-travail (VCT) et acceptent la rémunération en nature sont généralement les plus pauvres. En dehors du volet pilote du projet à objectifs multiples qui a essayé de cibler, sans succès, les pauvres en milieu périurbain à Nouakchott et Nouadhibou, toutes les interventions du PAM en Mauritanie ont été surtout orientées vers les populations rurales (petits agriculteurs de subsistance, éleveurs récemment sédentarisés et convertis à l'agriculture pluviale). Les bénéficiaires des cantines ont été des enfants en bas âge, issus de familles démunies et fréquentant un établissement scolaire rural. Toutefois, il importe de noter que les femmes, bien qu'elles contribuent à la sécurité alimentaire des ménages (production agricole, élevage, production artisanale) ont été mal ciblées par les différentes activités. Le programme de pays tentera de corriger cette situation.
14. Compte tenu de la vulnérabilité du pays à la sécheresse, les activités de microréalisations ont été axées jusqu'ici sur la construction d'ouvrages de maîtrise de l'eau et la lutte contre la désertification. La popularité au plan national de ces projets, qui contribuent à renforcer la sécurité alimentaire du ménage, et leur succès auprès des communautés bénéficiaires, ont incité d'autres donateurs à intervenir dans ce secteur. Les microréalisations (maîtrise de l'eau) absorberont, dans le futur programme, l'essentiel des ressources (65 pour cent) qui seront allouées au projet à objectifs multiples. Le projet de cantines scolaires a contribué à l'accroissement significatif du taux global de scolarisation qui est passé de 46 pour cent (40 pour cent pour les filles) en 1990 à 82 pour cent (76 pour cent pour les filles) en 1996. Toutefois, d'après une étude réalisée par le PAM en 1996, la cantine a effectivement favorisé la scolarisation des enfants nomades mais n'a pas constitué un facteur d'incitation suffisant pour celle des filles. A elle seule, la cantine n'a pas pu vaincre totalement les préjugés socioculturels vis-à-vis de l'éducation des filles.
15. Le programme de pays s'inspirera des expériences antérieures où l'aide alimentaire a été utilisée comme moyen de lutte contre la pauvreté pour: i) l'appui aux activités de développement rural, en mobilisant la main-d'oeuvre disponible pendant la saison morte pour des travaux communautaires; ii) la mise en valeur des ressources humaines; et iii) l'apport de secours d'urgence aux victimes des catastrophes. Ces expériences ont mis en évidence des difficultés qui avaient sérieusement gêné l'exécution du projet à objectifs multiples telles que l'insuffisance ou le retard dans la mise en place des intrants non alimentaires, la faiblesse du système du suivi (manque d'indicateurs de progrès), la lourdeur bureaucratique dans



l'approbation des requêtes. Pour le projet cantines scolaires, il a été noté la faible participation des parents dans la gestion des cantines et les difficultés liées aux paiements des frais de transport secondaire par les communautés. Les autorités en ont tiré des leçons et ont doté les projets de provisions budgétaires suffisantes qui devraient permettre le bon fonctionnement des unités de suivi. De plus, les procédures d'approbation des requêtes du projet à objectifs multiples ont été simplifiées, raccourcies (deux mois au lieu de neuf) et fortement décentralisées (pré-approbation faite localement par le gouverneur). Au niveau du projet des cantines scolaires, la commune rurale prend un engagement de souscription pour assurer le transport secondaire des denrées.

Axe stratégique du programme du PAM en Mauritanie

Objectifs du programme de pays

16. Le programme proposé pour la période 1998-2002 prend pour point d'ancrage la politique gouvernementale de lutte contre la pauvreté. Les objectifs sont les suivants: a) l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par le développement à la base qui s'appuie sur la maîtrise de l'eau et le développement de l'agriculture, et s'articule autour de la sécurité alimentaire et de l'atténuation de la vulnérabilité du pays aux aléas climatiques, avec une forte participation des femmes aux activités d'autopromotion, de protection de l'environnement et de formation; b) la promotion de l'éducation des enfants dans les zones rurales déshéritées en mettant un accent particulier sur la scolarisation des filles; c) l'éducation nutritionnelle des mères en milieu rural déshérité et la réduction du taux de malnutrition parmi les enfants vivant dans ces zones reculées.

Secteurs/types clés d'assistance

17. L'aide du PAM sera utilisée dans les secteurs d'activités suivants: a) développement rural par le biais de travaux communautaires visant l'augmentation, la diversification et la sécurité de la production agricole (construction de petits barrages, digues, périmètres maraîchers), la protection et l'amélioration de l'environnement (fixation des dunes, reboisement) et l'appui à la participation des femmes au processus de sécurité alimentaire; b) développement des ressources humaines (alimentation scolaire et amélioration des conditions nutritionnelles des groupes vulnérables).
18. La Mauritanie est un pays sahélien dont la production de céréales, de viande et de lait reste tributaire pour l'essentiel du système traditionnel de culture dépendant des aléas climatiques. L'expérience des deux dernières décennies a montré que le pays est confronté à une sécheresse tous les trois à quatre ans. Cette sécheresse engendre la perte de récolte et du cheptel conduisant régulièrement à une assistance humanitaire d'urgence. Ainsi, durant l'horizon de planification du présent programme de pays, le PAM aura très probablement à intervenir au moins une fois pour répondre à une situation d'urgence. Cependant les projets à mettre en oeuvre dans le cadre de ce programme devraient atténuer les effets de la sécheresse et réduire le recours aux secours d'urgence.

Groupes et régions ciblés

19. En conformité avec le SSP, le programme de pays ciblera les populations marginales des huit régions agro-pastorales du sud et du sud-est de la Mauritanie, à savoir: Guidimakha, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant, Assaba, Hodh El Gharbi et Hodh El Chargui. Les poches de pauvreté dans l'AFTOUT (Brakna Nord, Gorgol Nord, Tagant Sud, Assaba Ouest), l'AFFOLE (Assaba Nord, H.G Sud) et le DAHR NEMA (H.C Nord-Est), où se trouve le plus



grand nombre de petits agriculteurs et éleveurs (récemment sédentarisés et pas encore complètement remis des effets de la sécheresse des deux dernières décennies) seront prioritaires.

20. Dans ces régions, le principal groupe cible sera celui des familles les plus pauvres, victimes de l'insécurité alimentaire, spécialement les femmes et les enfants.

PROGRAMME DES ACTIVITES DE PAYS

Ressources et processus d'élaboration du programme de pays

21. Comme indiqué au paragraphe 1 du présent document, la Mauritanie doit importer environ 70 pour cent de ses besoins en céréales pour nourrir sa population. Le reliquat est couvert par l'aide alimentaire d'origine bilatérale et multilatérale. La contribution du PAM dans le cadre du présent programme quinquennal est estimée à 30 000 tonnes environ, soit 6 000 tonnes par an ou 20 pour cent de la moyenne annuelle de l'aide alimentaire totale reçue par le pays. La quantité ainsi programmée (voir budgets prévisionnels respectifs aux paragraphes 46, 61, et 71 du présent document) tient compte:
 - a) des engagements du PAM en Mauritanie au cours de la période précédente (1992-1997) qui se sont élevés à 20,8 millions de dollars environ, contre 21,9 millions de dollars pour la période 1998-2002;
 - b) des ressources du PAM; et
 - c) du type et de la faisabilité des activités.
22. L'affectation des ressources et les priorités ont été définies en fonction des orientations du SSP. Donc, dans le cadre de la stratégie de développement du pays et particulièrement de la lutte contre la pauvreté, le gouvernement et le Secrétariat du PAM considèrent que l'alimentation scolaire et l'appui à la nutrition ont un rôle tout aussi important à jouer, pour relever le taux de scolarisation dans les six régions du pays les plus défavorisées et améliorer l'état nutritionnel des enfants.

Allocation des ressources à chaque activité de base du programme

23. Les ressources requises pour exécuter le présent programme pendant la période 1998-2002, sont estimées comme suit:





Activité	Quantité de vivres (tonnes)	Valeur estimée (dollars)	Transport interne et externe (dollars)	Coûts directs de soutien (dollars)	Coûts indirects (dollars)	Coût total (dollars)	Observations
Développement rural	16 411	4 082	3 200 54	1 098 7	1 163	9 541	
Education	9 310	3 526	2 059 94	2 069 6	1 064	8 721	5,1 millions de dollars ont été déjà approuvés au titre du projet MAU055.07 "Education de base".
Nutrition	4 608	1 772	1 022 44	399 600	443 124	3 631	
TOTAL	30 329	9 381	6 282 94	3 567 9	2 670	21 901	

Cofinancement (gouvernement, Nations Unies, ONG et autres partenaires) et capacité d'exécution

24. En Mauritanie, la coordination des activités de développement relève d'un conseil de surveillance interministériel qui travaille sous l'égide du Ministère du plan. Les différentes interventions du PAM complètent les programmes et projets financés par d'autres donateurs (voir les activités individuelles dans les sections s'y rapportant). Le gouvernement dispose d'une capacité d'administration des projets et d'institutions décentralisées susceptibles d'assurer la réalisation des activités. L'exécution des différentes phases des projets assistés par le PAM a permis de démontrer que le gouvernement a régulièrement honoré ses contributions aux frais de transport. Il a certes déployé sur le terrain un personnel qualifié en nombre suffisant, mais ne disposant pas toujours des ressources nécessaires pour entreprendre correctement le suivi des projets (manque de véhicules, carburant). En outre, le manque d'intrants non alimentaires (pelles, pioches, brouettes, houes, gabion, ciment, etc.), a contrarié, voire retardé, le bon déroulement des activités à fort coefficient d'utilisation des matériels (barrages). Pour éviter que pareille situation ne se reproduise, les autorités feront recours au fonds de contrepartie généré par la vente des produits alimentaires fournis par le PAM. Ce fonds servira aux achats des intrants de base, matériaux de construction et petit outillage agricole. Sur la base des informations du tableau ci-dessus, le PAM sollicite l'approbation du Conseil d'administration d'un montant total de 16,8 millions de dollars dans le cadre du présent programme de pays.

Processus d'élaboration du programme de pays

25. Le programme de pays envisagé est le fruit d'intenses consultations avec les autorités nationales, les donateurs bilatéraux, les agences des Nations Unies, les ONG actives dans le secteur du développement et les groupes bénéficiaires (particulièrement les femmes) et a été approuvé par le gouvernement. Le Ministère du plan en tant que structure nationale de coordination a organisé toutes les rencontres et dirigé les discussions avec le PAM. Celui-ci a bénéficié de l'implication directe de tous les départements techniques concernés par la mise en oeuvre du programme de pays (Plan, Santé, Education, CSA et Condition féminine). Des réunions avec les donateurs bilatéraux et les organismes des Nations Unies ont été organisées sous l'impulsion du coordonnateur résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies en Mauritanie.

ACTIVITES DE BASE DU PROGRAMME

Activité de base I: programme à objectifs multiples

26. Cette activité de base a fait l'objet, en novembre 1996, d'une mission de revue technique dont les conclusions et recommandations sont reprises ici.

Axe stratégique

27. Les objectifs du programme gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire s'articulent autour de deux grands axes: a) l'accès des populations aux infrastructures et aux services sociaux de base; b) la création d'emplois ruraux et l'augmentation des revenus. Dans ce contexte, l'assistance du PAM consacrera l'essentiel des ressources allouées aux microréalisations (65 pour cent), en accordant une priorité absolue à la maîtrise de l'eau (barrages, digues, diguettes, puits).



Analyse des problèmes

28. La Mauritanie est un pays en développement avec un revenu par habitant de 480 dollars par an et un déficit céréalier structurel. Le pays importe environ 85 pour cent de ses besoins en céréales dont 10 à 15 pour cent proviennent de l'aide alimentaire. Malgré la vague de sécheresse qui a décimé son cheptel, la Mauritanie couvre à peu près ses besoins en viande. Lorsque la saison pluvieuse est bonne le pays pourrait couvrir une bonne partie de ses besoins en lait.
29. L'agriculture de subsistance et l'élevage extensif dans les huit régions ciblées par le SSP sont fortement tributaires des aléas climatiques. Le déficit pluviométrique a accentué la rareté de l'eau dont la maîtrise devient plus que nécessaire. La grande sécheresse des années 70 a contribué à la diminution sensible des ressources agro-pastorales et, par conséquent, à un exode rural massif vers les centres urbains. Cette situation a engendré un chômage rural et aggravé l'état de pauvreté des populations. C'est ainsi que 70 pour cent de la population rurale vit au-dessous du seuil de pauvreté. La sécheresse a fortement détruit le couvert végétal, et le désert avance à plus de 6 km par an. L'ensablement menace les infrastructures socio-économiques du pays et les établissements humains.
30. Dans 70 pour cent des cas, les femmes sont gestionnaires de leurs propres ressources, propriétaires de la terre et du cheptel. Ainsi, elles contribuent directement à la sécurité alimentaire du ménage (céréales, viande, lait et beurre). Elles sont aussi les premières victimes de la sécheresse. Peu disposées à émigrer, elles représentent l'essentiel de la main-d'oeuvre rurale et, par conséquent, les principales bénéficiaires des infrastructures créées (barrages, digues, maraîchage, etc.) par l'aide alimentaire du PAM par le biais des projets vivres-contre-travail. La formation représentera un volet essentiel de l'activité; le but est de transmettre aux femmes les connaissances qui leur permettront, entre autres, d'assurer leur participation aux activités communautaires et, donc, leur intégration dans le processus de développement rural. A ce jour, on estime uniquement à 26 pour cent le taux de femmes alphabétisées en Mauritanie, alors que ce taux est de 48 pour cent chez les hommes.

Objectifs et résultats escomptés

31. Les **objectifs à long terme** sont: a) de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire des communautés rurales des zones les plus vulnérables du pays; b) de créer des revenus durables; c) d'assurer l'intégration des femmes dans le processus de développement rural du pays.
32. Les **objectifs immédiats** s'articulent autour de trois volets:
- a) Volet I: Microréalisations:
- l'accroissement et la diversification de la production agricole par la construction et la réhabilitation d'ouvrages de retenue d'eau (digues, diguettes et barrages) et la réalisation de périmètres maraîchers;
 - le renforcement des infrastructures de base par la création de pistes rurales, de puits, de salles de classe, de dispensaires, et d'ateliers artisanaux.
- b) Volet II: Protection de l'environnement:
- la fixation des dunes, le reboisement, la régénération et l'exploitation des ressources naturelles;
 - la formation et la sensibilisation des communautés aux méthodes de conservation de l'environnement.



- c) Volet III: Appui à la participation des femmes à la sécurité alimentaire et au développement à la base:
- la formation des femmes dans le cadre des coopératives féminines;
 - l'appui à l'équipe mobile de formatrices du Secrétariat d'Etat à la condition féminine (SECF);
 - le soutien aux garderies communautaires;
 - la sensibilisation des femmes en matière de préparation des requêtes pour les microréalisations.

33. En plus de cette composante exclusivement féminine, les volets I et II comportent des activités où les femmes sont majoritaires (50 à 65 pour cent). Des directives sont en préparation pour promouvoir dans chaque volet la participation des femmes et leur accès aux bénéficiaires du projet en leur attribuant des quotas de ressources. Ces directives se basent sur le plan d'action élaboré par le Secrétariat d'Etat à la promotion féminine (après le sommet de Beijing) pour l'horizon 1996-2001, qui prévoit: a) l'amélioration de la rentabilité du travail des femmes; b) l'augmentation de la participation des femmes et des organisations féminines dans les instances de développement à la base; c) l'adoption d'une politique de la famille; d) l'élaboration d'une stratégie Information, Education et Communication; e) le renforcement institutionnel du département et suivi de la stratégie nationale de promotion féminine.

34. Résultats escomptés

- a) Volet I Microréalisations pour les cinq ans, et à titre indicatif:
- barrages: 190 projets, 1 368 000 rations prévues (J/T);
 - digues: 200 projets, 1 280 000 rations prévues (J/T);
 - point d'eau: 125 projets, 77 500 rations prévues (J/T);
 - maraîchage: 350 projet, 259 000 rations prévues (J/T);
 - équipements sociaux: 100 projets, 78 000 rations prévues (J/T);
 - pistes rurales: 75 projets, 715 950 rations prévues (J/T);
 - pare-feu: 50 projets, 150 000 rations prévues (J/T);
 - protection infrastructurelle: 60 projets, 283 200 rations prévues (J/T);
 - formation: 4 600 paysans, 23 000 rations prévues (J/T);
 - total: 4 234 650 rations prévues (J/T).
- b) Volet II Protection de l'environnement:
- fixation des dunes: 225 projets, 1 055 475 rations prévues (J/T);
 - reboisement: 165 projets, 281 465 rations prévues (J/T);
 - total: 390 projets, 1 336 940 rations prévues (J/T).
- c) Volet III Appui à la participation des femmes:
- l'alphabétisation fonctionnelle de 12 500 femmes;
 - la formation d'environ 10 000 femmes en techniques adaptées en conservation des légumes et protection de l'environnement;



- la mise en place d'une banque de données désagrégée par genre;
- le renforcement de l'expertise du SECF dans ses activités d'encadrement des femmes.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

35. L'aide alimentaire du PAM sert d'incitation à la mobilisation des populations engagées dans les travaux d'intérêt communautaire. Elle tient compte des habitudes alimentaires des populations et constitue une forme de transfert de revenus à une main-d'oeuvre rurale non spécialisée impliquée dans le projet.
36. La ration individuelle quotidienne sera composée de 500 g de blé, 40 g de niébé et 20 g d'huile végétale. La valeur de cette ration en milieu rural varie entre 100 et 150 ouguiyas, ce qui est jugé suffisant pour attirer et retenir sur le chantier une main-d'oeuvre stable.

Stratégie d'exécution

37. La coordination de toutes les interventions de développement assistées par le PAM relève du Ministère du plan. La coordination logistique (réception, emmagasinage et distribution) est confiée au Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), alors que la mise en oeuvre technique est assurée par les directions techniques concernées (paragraphe 39, 40 et 41).
38. La mission de revue technique du projet à objectifs multiples (novembre 1996) a recommandé la simplification des procédures d'approbation des requêtes (microréalisations). Ainsi, les procédures ont été simplifiées, adaptées et rendues plus flexibles notamment par une pré-approbation au niveau régional par le Comité d'orientation (les femmes y sont représentées); une simplification de vérification technique des requêtes; une plus grande fréquence des réunions d'approbation (six au lieu de trois par an).
39. Le volet I, Microréalisations, qui recevra 65 pour cent des ressources prévues pour l'activité I, sera placé sous la responsabilité de la Direction du développement communautaire et de la lutte contre la pauvreté (DDCLCP). Dans les phases précédentes du projet, cette exécution se faisait à travers les services régionaux décentralisés du CSA. Toutefois, en juillet 1997, une agence de développement a été créée au sein du CSA, et se charge de confier la réalisation des microréalisations aux ONG (contrat d'exécution). Toutes les ONG impliquées dans l'exécution de ce volet recevront des directives écrites concernant le ciblage des femmes et leur implication dans la programmation et la mise en oeuvre des activités. L'unité de suivi documentera avec des indicateurs les aspects liés aux types et à la durabilité des bénéficiaires du projet (des directives écrites sont en cours de préparation par le comité de coordination concernant la conduite à tenir pour que les femmes aient désormais le maximum d'accès aux bénéficiaires des projets supportés par le PAM en Mauritanie).
40. La Direction de l'environnement et de l'aménagement rural sera chargée du volet II, Protection de l'environnement (30 pour cent des ressources), à travers les structures décentralisées du Ministère du développement rural et de l'environnement.
41. L'exécution du volet III, Appui à la participation des femmes (5 pour cent des engagements), sera assurée exclusivement par la Direction de la coopération et de la planification au SECF, en concertation avec le Secrétariat d'Etat à la lutte contre l'analphabétisme.



Bénéficiaires et avantages escomptés

42. Les bénéficiaires directs seront 100 000 petits agriculteurs et éleveurs vivant dans les zones ciblées sur une période de cinq ans. Une étude préalable permettra d'affiner le ciblage économique et géographique (ce travail sera fait par les ONG et l'unité de suivi du gouvernement) et d'identifier les besoins de la population en l'associant à la recherche de solutions à ses problèmes, au choix de projets, etc.
43. Les bénéficiaires indirects seront les communautés rurales dans leur ensemble qui résident près des sites du projet et utilisent les infrastructures créées/entretenuës par le projet (414 000 personnes au total vivant dans les huit régions ciblées).
44. Les avantages escomptés sont: a) responsabilisation des populations dans le choix des actions de développement local (par les ONG); b) contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations locales; c) sensibilisation des populations à la conservation de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles; d) implication des femmes à tous les niveaux de prise de décisions et d'exécution directe des activités.

Soutien, coordination, et dispositif de suivi et d'évaluation

45. Le suivi global de l'activité sera assuré par le Comité de coordination et chaque direction nationale coordonnera le volet qui lui correspond. Chaque sous-volet disposera de son propre mécanisme pour le suivi des activités supportées par le PAM. Le système de suivi et d'évaluation collectera des informations sur la base des indicateurs définis pour chaque volet avant le démarrage des opérations. Ces indicateurs devront permettre à la fois de contrôler l'utilisation des vivres, le nombre des bénéficiaires couverts, et de juger de l'efficacité de l'utilisation des ressources par rapport à la quantité et à la qualité du travail accompli.

Estimation des coûts

46. Les coûts totaux de cette composante s'élèvent à 16 millions de dollars 6,5 millions de dollars pour le gouvernement et 9,5 millions de dollars pour le PAM. Ce montant permettra de livrer 16 411 tonnes de vivres, dont 14 641 tonnes de céréales (blé). Les coûts directs incluent un million de dollars pour les intrants non alimentaires (équipements et matériaux) ainsi que 98 750 dollars pour le système de suivi et d'évaluation.

Activité de base II: développement des ressources humaines

a) alimentation scolaire

47. Ce projet, déjà approuvé par le Conseil d'administration en octobre 1996, pour une période de quatre ans, a démarré en janvier 1997 et s'achèvera en décembre 2000. Etant donné que le présent programme de pays couvre la période 1998-2002, sur la base d'une évaluation du projet en cours, le PAM devra analyser le bien-fondé d'une extension de deux ans, permettant d'assurer l'assistance alimentaire au secteur éducatif en 2001 et 2002. Cette éventualité est incluse dans le budget présenté au paragraphe 23.

Axe stratégique

48. L'assistance du PAM est orientée principalement vers les populations marginales en situation d'insécurité alimentaire dans les zones rurales qui souffrent de difficultés d'approvisionnement, et où les taux de scolarisation sont les plus faibles. Elle cible les élèves des écoles fondamentales dans ces zones. Le PAM recherchera une synergie avec



l'UNICEF et la Banque mondiale, toutes deux engagées dans l'éducation des filles. La Banque mondiale utilise son Fonds d'appui à l'éducation des filles pour supporter la construction des latrines et des points d'eau, alors que l'UNICEF intervient dans le domaine du crédit et la formation d'institutrices. L'activité microréalisation du PAM sera mise à contribution pour la construction d'infrastructures complémentaires telles que les réfectoires et la construction des latrines dans les établissements scolaires où la Banque mondiale n'intervient pas et qui en ont besoin.

Analyse des problèmes

49. Sous l'effet d'une démographie croissante et d'une urbanisation sans parallèle (en 1994 on estimait la population urbaine à 53 pour cent de la population totale), la demande d'éducation formelle s'est considérablement accrue ces 10 dernières années. Pour faire face à cette demande le gouvernement a maintenu une croissance annuelle du budget de l'éducation de l'ordre de neuf pour cent par an, soit un taux supérieur à la croissance annuelle du budget de l'Etat sur la même période (six pour cent). En dépit des précarités socio-économiques, les collectivités ont également pris part à cet effort par une prise en charge directe des frais de fournitures scolaires ou par leur participation à la construction des salles de classe et l'entretien des infrastructures.
50. Le système éducatif reste soumis à une pression constante des besoins en ressources et doit faire face à de multiples problèmes dont les plus importants sont: l'accès à l'enseignement fondamental, la qualité de l'éducation, l'insuffisance de la planification et l'inefficacité de la gestion, l'existence de disparités importantes entre les régions et entre filles et garçons.

Objectifs et résultats escomptés

51. L'**objectif à long terme** de ce projet est de contribuer à la restructuration du secteur de l'éducation dans six régions cibles dont les caractéristiques sont: un niveau de pauvreté élevé, un niveau de scolarisation relativement bas.
52. Les **objectifs immédiats** dans les zones ciblées sont: a) l'amélioration des conditions d'études des élèves en leur assurant sur place un repas équilibré pendant la pause de midi; b) l'harmonisation des taux de fréquentation dans les zones ciblées par rapport au taux de fréquentation nationale; c) le relèvement des taux de scolarisation des filles pour atteindre la moyenne nationale (82 pour cent).

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

53. L'aide alimentaire vise à encourager la fréquentation des élèves, assurer leur assiduité et lutter contre la faim de courte durée. Les repas servis à la cantine scolaire incitent les familles à maintenir leur(s) enfant(s) à l'école, ce qui contribue à réduire les taux d'abandon. L'assistance du PAM constitue également un transfert de revenus aux familles.
54. Le panier alimentaire est conforme aux habitudes alimentaires du pays et permet la préparation d'un repas équilibré. Les repas seront servis durant les jours ouvrables de la semaine (cinq), soit 180 jours par an. Les rations individuelles quotidiennes retenues sont: 150 g de riz, 30 g de Niébé (haricot local), 15 g d'huile végétale et 2 g de sel iodé.

Stratégie d'exécution

55. La participation des filles devrait passer de 45 à 50 pour cent du nombre total des élèves inscrits sur quatre ans. La cantine en tant que source de transfert de revenu contribuera à



atteindre cet objectif en début de la troisième année d'assistance alimentaire du PAM. La scolarisation est aussi fonction d'autres paramètres, tels la gratuité aux filles et la disponibilité de latrines et points d'eau que le PAM et l'UNICEF cherchent à développer pour favoriser la fréquentation féminine. Le Ministère de l'éducation nationale est responsable de l'exécution de cette activité, à travers la Direction des projets d'appui aux cantines scolaires (DPA). Cette dernière est chargée de programmer les besoins en concertation avec le bureau du PAM, de suivre la gestion des vivres, de contrôler les points avancés de livraison, de gérer les intrants non alimentaires et les cantines, de contrôler la mobilisation des fonds de contrepartie communautaires au niveau de la cantine et d'élaborer les rapports périodiques pour le PAM.

56. Une commission nationale composée des directions centrales, intervenant dans le domaine de l'enseignement fondamental, est chargée de l'assignation annuelle des ressources du PAM entre les régions, en utilisant comme critère les niveaux de scolarisation et l'impact prévisible de la cantine sur le taux de scolarisation. La Direction régionale de l'enseignement fondamental (DREF) est chargée quant à elle de l'exécution du projet au niveau des régions, de la gestion des denrées et de l'établissement de rapports périodiques pour la DPA. Chaque département est supervisé par un inspecteur chargé du suivi des écoles aussi bien pour les aspects pédagogiques que pour la cantine elle-même.
57. Au niveau de l'école, le directeur est responsable de la gestion des denrées. Il est assisté d'un enseignant volontaire et d'un comité de gestion composé de représentants de la commune et de l'association des parents d'élèves (hommes et femmes en nombre égal). Une contribution de cinq ouguiyas (0,036 dollars) par enfant bénéficiaire et par repas est mobilisée par la communauté pour l'achat des produits complémentaires. Ces fonds sont également gérés par le directeur de l'école, assisté du comité de gestion de la cantine.

Bénéficiaires et avantages escomptés

58. Les bénéficiaires directs du projet sont les filles et les garçons fréquentant les écoles fondamentales des régions ciblées. A raison de 180 jours d'école par an, un total de 49 500 000 rations sera distribué sur les cinq ans. Le nombre annuel moyen des bénéficiaires directs s'élèvera à 55 000 élèves. Les bénéficiaires indirects sont les familles des élèves à qui le projet apporte un transfert de revenus.

Soutien, coordination, et dispositif de suivi et d'évaluation

59. L'assistance du PAM sera complétée par deux projets financés par la Banque mondiale qui sont en cours d'exécution. Ils visent à restructurer le système de l'éducation et à favoriser l'expansion de l'enseignement fondamental. D'autres bailleurs de fonds interviennent dans le secteur: le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et la Coopération française.
60. Un système de suivi et d'évaluation est mis en place par une unité rattachée au Secrétariat général du Ministère de l'éducation. Des fiches de suivi seront annexées au rapport trimestriel sur les cantines et transmises par les directeurs des écoles aux DREF. La DPA et la Direction de la planification et de la coopération du MEN sont chargées de la collecte des statistiques et de leur transmission à cette unité de suivi (données quantitatives sur l'expédition et la distribution des produits, le nombre des écoles bénéficiaires, les effectifs de garçons/filles, etc.).



Estimation des coûts

61. Les coûts totaux de cette composante s'élèvent à 10 millions de dollars: 1,3 million de dollars pour le gouvernement et 8,7 millions de dollars pour le PAM. La livraison totale sera de 9 310 tonnes de vivres dont 7 087 tonnes de riz et 1 417 tonnes de niébé, de sel et 700 tonnes d'huile végétale. Il est à noter que 5,1 millions de dollars ont déjà été approuvés pour le projet en cours (MAU 055.07). Ce projet inclut une somme importante pour le suivi et l'évaluation. Les coûts directs pour la période du programme de pays sont estimés à 1 098 500 dollars pour les intrants non alimentaires ainsi qu'à 908 000 dollars pour le système de suivi et d'évaluation.

b) appui nutritionnel aux groupes vulnérables

62. Ce volet ne figure pas dans le Schéma de stratégie de pays (SSP) examiné par le Conseil d'administration du PAM en mai 1996, car les résultats de l'enquête nutritionnelle n'étaient pas encore connus. L'UNICEF a remis au gouvernement son rapport en juin 1996, et sur cette base les autorités mauritaniennes ont jugé que l'état nutritionnel des enfants et des mères dans la zone de l'Aftout est préoccupant et justifie des mesures correctives pour remédier à la malnutrition et améliorer la santé des populations vivant dans cette région.

Axe stratégique

63. L'intervention vise à réduire le taux de malnutrition chez les personnes bénéficiaires dans la zone de l'Aftout, en touchant les enfants de six mois à cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes qui souffrent de carences et d'anémie de toutes sortes. La stratégie consistera à fournir un complément alimentaire et une éducation nutritionnelle et sanitaire. Le PAM se joint à l'UNICEF, la Fédération luthérienne mondiale (FLM), le Croissant rouge mauritanien (CRM) et à la Coopération française qui interviennent déjà dans ce secteur.

Analyse des problèmes

64. Dans la zone ciblée appelée Aftout, couvrant le Nord Brakna, le Nord Gorgol, le Sud Tagant, et l'Ouest Assaba, vivent de petits agriculteurs et éleveurs (150 000) dont les activités saisonnières et le revenu déjà précaire dépendent de la pluviométrie. La pauvreté est endémique, à prédominance féminine, avec une forte proportion de femmes chefs de ménages (40 pour cent) et d'enfants sans support familial. Le taux d'alphabétisation des adultes est au-dessous de la moyenne nationale (35 pour cent au lieu de 39 pour cent au niveau national). Les infrastructures de base et l'eau potable font cruellement défaut. Selon l'UNICEF (juin 1996), il en résulte une forte vulnérabilité économique exacerbée par une prévalence élevée de malnutrition chez les enfants de 0-5 ans (44 pour cent de malnutrition globale dont huit pour cent de malnutrition sévère), un taux de 31 pour cent de carence en iode, un taux de prématurité de 22 pour cent et un taux élevé de carence en fer touchant particulièrement la population féminine. Parmi les 70 pour cent de malnourris graves que compte le pays, 35 pour cent vivent au-dessous du seuil extrême de malnutrition dans l'Aftout.

Objectifs et résultats escomptés

65. L'**objectif principal** est la réduction du taux de malnutrition de la population bénéficiaire (36 000 personnes) en aidant le gouvernement à améliorer sa gestion des programmes d'appui nutritionnel grâce à une approche participative axée sur l'éducation sanitaire et nutritionnelle. Le résultat immédiat est de permettre aux enfants bénéficiaires d'atteindre un niveau taille/poids correspondant à 95 pour cent de la moyenne nationale après une période maximale de 60 jours.



Rôle et modalités de l'aide alimentaire

66. L'aide alimentaire complète le régime nutritionnel des enfants et des femmes vulnérables. La ration standard se compose de blé, d'huile végétale, de sucre, de sel iodé, de lait enrichi en poudre et de farine fortifiée (micronutriments et vitamines).

Stratégie d'exécution

67. La distribution des rations du PAM aux bénéficiaires dans les centres d'alimentation communautaire (100) et les centres de récupération et d'éducation nutritionnelle (20) de la zone Aftout se fera par des ONG spécialisées, sous la tutelle du Ministère de la santé et des affaires sociales, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à la condition féminine et en utilisant une approche participative. Des rations sèches seront fournies aux mères allaitantes ou aux femmes enceintes. Autour de ces activités, une mobilisation sociale et une vulgarisation des méthodes culinaires et d'hygiène seront réalisées (amélioration des pratiques nutritionnelles, particulièrement le sevrage, importance de l'allaitement maternel, de rations équilibrées, d'hygiène de base et de qualité de l'eau, etc.). La sélection des bénéficiaires se fait sur la base d'enquêtes réalisées par les ONG en collaboration avec les services régionaux de santé. Ces ONG formeront le personnel de contrepartie aux techniques d'évaluation et de suivi.

Bénéficiaires et avantages escomptés

68. Les bénéficiaires sont les enfants de six mois à cinq ans atteints de malnutrition ainsi que les femmes enceintes ou les mères allaitantes souffrant de carences alimentaires. Chaque année, 24 000 enfants malnourris et 12 000 femmes enceintes ou mères allaitantes (soit 36 000 personnes) seront ciblés dans la zone du projet. Par la participation communautaire le projet permettra à l'ensemble de la population de bénéficier de l'éducation nutritionnelle, d'hygiène de base et de pratiques culinaires susceptibles d'améliorer sa situation.

Soutien, coordination, et dispositif de suivi et d'évaluation

69. L'exécution du projet sur le terrain est confiée à des ONG expérimentées qui collaborent au niveau régional avec la Direction régionale de la santé et de l'action sociale.
70. Au niveau national, le PAM coordonne le projet avec le Ministère de la santé et des affaires sociales, le Secrétariat d'Etat à la condition féminine et les ONG impliquées. Un système de collecte de données et de traitement des informations permet de suivre les effets et de vérifier l'impact du projet sur l'état nutritionnel des bénéficiaires et de capitaliser ainsi les apports de ces activités.

Estimation des coûts

71. Les coûts totaux de cette composante s'élèvent à 4,2 millions de dollars: 560 000 dollars pour le gouvernement et 3,6 millions de dollars pour le PAM. La quantité de vivres à livrer est estimée à 4 608 tonnes dont 1 650 tonnes de blé, 2 190 tonnes de mélange maïs-soja, d'huile, de sucre, de lait en poudre et de sel. Un montant de 400 000 dollars (coûts directs) est prévu pour le système de suivi et d'évaluation.



CONTEXTE D'EXECUTION DU PROGRAMME DU PAM EN MAURITANIE

Environnement politique

72. Le Gouvernement mauritanien a mis en place des programmes d'ajustement structurel depuis une décennie, avec l'assistance de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Ces programmes ont donné des résultats satisfaisants, particulièrement au niveau des équilibres macro-économiques et de la croissance. Des programmes d'accompagnement sociaux ont été mis en place pour corriger les inégalités dans la redistribution de la richesse et pour amortir les incidences à court terme des réformes macro-économiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action du PAM.
73. Avec l'assistance du PNUD et de la FAO, le gouvernement est par ailleurs en train de définir une politique de développement du secteur agricole. Cette politique pourrait permettre à la Mauritanie de négocier avec ses partenaires des engagements pluriannuels pouvant permettre le financement de l'aide alimentaire. Des négociations sont en cours avec l'Union européenne pour la restructuration du Commissariat à la sécurité alimentaire, pouvant déboucher sur un accord de financement pluriannuel. Ces négociations vont conduire à: la création d'un observatoire de la sécurité alimentaire; l'éventualité de contribution pour la mise en place d'un stock de sécurité; la création d'une agence de développement.
74. La création de cette agence de développement constituera un atout important pour la mise en oeuvre des activités microréalisations du PAM.

Risques et conditions essentielles liées à l'exécution du programme de pays

75. L'expérience des dernières années a montré que le risque le plus important pour la Mauritanie est la sécheresse qui déstabilise la situation alimentaire et nutritionnelle, fragilise l'économie des ménages et entraîne des déplacements massifs de la population. Cela se traduit le plus souvent par la paupérisation de la population déjà très vulnérable et l'abandon total ou partiel de certaines infrastructures productives qui constituent les acquis des communautés.
76. La mise en valeur, grâce à la maîtrise de l'eau, donne à la terre une valeur ajoutée qui pourrait engendrer des problèmes fonciers (faire-valoir) entre tribus ou au sein d'une même tribu. Ce risque pourrait conduire à des conflits d'intérêt. Toutefois, une étude sera faite par le Ministère de la santé pour répertorier les problèmes liés à la mise en place des retenues d'eau et l'incidence de celles-ci sur les conditions sanitaires des populations rurales. L'étude devra examiner aussi le système de faire-valoir communal (sous-barrage) pour déterminer si la notion séculaire de la terre à celui qui la travaille est toujours en vigueur, et s'assurer que les femmes, qui sont pour la plupart des propriétaires terriens et éleveurs de bétail, auront accès aux bénéfices des infrastructures créées.
77. La responsabilisation de la communauté bénéficiaire (par les ONG) et le rôle incontournable que jouent les chefs traditionnels (arbitres et négociateurs) devraient aider à minimiser tout problème foncier.



GESTION DU PROGRAMME

Procédure d'approbation des projets

78. Une fois que le présent programme de pays sera approuvé par le Conseil d'administration du PAM, le bureau local du PAM en Mauritanie, en consultation avec le gouvernement, procédera à la formulation des différents résumés de projet: Projet à objectifs multiples, Projet d'appui nutritionnel et à l'évaluation du Projet d'alimentation scolaire en cours, avec l'objectif de décider sur l'opportunité de continuer l'assistance dans ce secteur. Ces résumés des projets seront soumis à l'approbation d'un comité local présidé par le PAM et composé des principaux bailleurs de fonds multi et bilatéraux représentés dans le pays.
79. Pour ce qui est de l'examen des sous-composantes du projet à objectifs multiples, il sera fait appel à l'expertise des agences spécialisées des Nations Unies (FAO, BIT, OMS) et, si nécessaire, à l'appui des fonctionnaires régionaux du bureau du PAM pour le Sahel (basé au Burkina Faso).

Préparation des objectifs annuels de travail et allocation des ressources

80. Chaque département ministériel désignera un directeur de projet qui sera chargé de l'exécution des activités du projet. Le directeur du projet présentera un plan annuel de travail élaboré à partir des besoins de chaque région en concertation avec les bénéficiaires. Sa préparation nécessitera un processus interactif de consultation et de participation de l'ensemble des partenaires concernés.
81. Le progrès de chaque activité du programme de pays sera révisé annuellement. La vitesse d'exécution des activités déterminera l'affectation additionnelle ou la réduction des ressources. Un système de réajustement périodique, basé sur l'analyse et l'interprétation des données, sera mis en place. Cela devra permettre de défavoriser, voire d'éliminer, les activités/volets non performants et de renforcer les activités/volets performants.

Soutien du bureau local du PAM

82. Le renforcement du bureau local en personnel qualifié et en nombre suffisant est une condition de réussite du programme. L'Administration mauritanienne est fortement décentralisée pour faire face et répondre aux besoins croissants (de santé, d'éducation, etc.) du monde rural. Il est donc nécessaire et urgent que le PAM adopte la même approche de décentralisation en ouvrant deux sous-bureaux pour garantir un suivi rapproché des activités. Ces sous-bureaux seront localisés à Aioun pour la partie est du pays (Tagant, Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh El Charghi) et à Kaédi pour le sud (Trarza, Brakna, Guidimakha, Gorgol). Pour chaque sous-bureau, on prévoit l'assignation d'un volontaire des Nations Unies doté d'un véhicule (4x4) et du personnel de support (chauffeur, secrétaire).
83. Dans le cadre de l'exécution du projet d'appui à l'éducation de base, le PAM a déjà déployé deux VNU basés en permanence à Kaédi et Aioun. Il suffira donc d'élargir le mandat de ces fonctionnaires pour leur permettre de couvrir toutes les activités du PAM dans ces régions. Les deux volontaires déjà en place constitueront l'embryon de base des futurs sous-bureaux que le PAM se doit de mettre sur pied dans le sud et l'est du pays pour assurer un meilleur suivi d'exécution de toutes ses activités. Le budget prévu pour la période 1998-99 tiendra compte de ces coûts.



Coordination et exécution

84. Le PAM, en concertation avec les autorités gouvernementales, mettra en place un comité interministériel de pilotage du programme qui aura pour tâche de donner des orientations, de suivre l'exécution du programme et dont la périodicité des réunions sera de six mois. Ce comité sera présidé par le Secrétaire général du plan. Il sera composé du PAM et des représentants (secrétaires généraux) des ministères techniques suivants: Développement rural, Santé, Education, Condition féminine, et Commissariat à la sécurité alimentaire.
85. Un comité technique de coordination des projets sera mis en place. Il aura à débattre des questions techniques et logistiques. Ce comité, qui sera composé des directeurs des projets (à objectifs multiples, cantines scolaires, assistance à la nutrition), se réunira une fois par mois à Nouakchott sous la présidence du PAM. Le PAM sera chargé de la liaison avec le comité de pilotage. Au niveau des régions, une unité technique présidée par le Wali (gouverneur) sera fonctionnelle, le chargé du sous-bureau représentera le PAM. Tous les chefs de services techniques régionaux concernés seront membres de cette unité. Les femmes sont représentées à toutes les instances locales où se font le choix des projets et la sélection des requêtes.
86. En ce qui concerne le suivi de l'assistance du PAM, il y aura trois unités de suivi, une pour chaque activité, responsable de cette fonction. Elles sont financées par le gouvernement. Ces trois unités sont responsables de l'établissement des rapports trimestriels et de l'évaluation de la performance des projets. Elles disposent de moyens suffisants et viennent d'être renforcées. Le personnel de ces unités va bénéficier de formation complémentaire en matière de suivi et d'évaluation des projets. L'ONG Vision internationale qui collabore étroitement avec le PAM en Mauritanie dispense régulièrement des cours et séminaires axés sur les thèmes d'enquêtes rurales rapides et de contacts avec les bénéficiaires. Le personnel national de contrepartie et celui du PAM ont déjà bénéficié et vont continuer à profiter de ce perfectionnement.

Participation des bénéficiaires et implication des femmes

87. Toutes les activités soutenues par le PAM en Mauritanie se basent sur une approche participative. Les représentants des principaux groupes des femmes ont été consultés avant et au moment de la préparation de ce programme de pays. Pour la composante développement rural, les femmes vont bénéficier, en plus de leur participation aux différentes activités du projet, d'un volet spécifique d'appui à la participation, à la sécurité alimentaire et au développement à la base. Une enquête rurale rapide, qui sera effectuée par les ONG partenaires du PAM, ainsi que des études préalables effectuées par les fonctionnaires du PAM, permettront de déterminer les besoins des femmes, de mieux les cibler et de garantir leur participation à toutes les étapes de prise de décisions dans le choix et la sélection des activités. Dans le cas du projet à objectifs multiples, les femmes sont déjà membres de l'Unité régionale d'orientation (URO) et assistent à ce titre à toutes les réunions régionales pour s'assurer que les activités sélectionnées et retenues par l'Unité leur bénéficient. Pour le projet d'alimentation scolaire, elles sont présentes dans les comités de gestion pour garantir et vérifier les critères d'accès aux cantines. Le gouvernement a déjà pris les mesures nécessaires pour que les unités de suivi de chacun des projets soient opérationnelles (dépenses de fonctionnement, personnel qualifié et formé aux techniques d'approche participative).

Apports complémentaires

88. Pour les deux projets en cours d'exécution (développement rural et éducation de base), l'apport complémentaire du gouvernement se chiffre à 8,5 millions de dollars. Les différents partenaires au développement de la Mauritanie contribuent au niveau de tous les secteurs



d'intervention du PAM. Ces apports complémentaires sont estimés à 22 millions de dollars pour l'horizon de planification du présent programme.

Dispositions logistiques

89. Les denrées importées seront livrées au Port de Nouakchott et seront acheminées par voie terrestre dans les sites des projets. Le gouvernement dispose d'une capacité de stockage de 140 000 tonnes réparties dans toutes les régions du pays, depuis le chef-lieu de région aux points secondaires de distribution (département).
90. Il existe dans le pays une capacité importante de transport terrestre gérée efficacement par le secteur privé, par le biais d'une Fédération nationale des transporteurs (FNT). La FNT, qui dessert l'ensemble du territoire national, est le principal partenaire logistique du PAM.
91. Le gouvernement prendra le contrôle des denrées à leur arrivée dans les chefs-lieux des régions (point éloigné de distribution) et les acheminera jusqu'à leur point de distribution: dans les gros villages pour le projet d'alimentation scolaire, et dans les villages reculés pour le projet à objectifs multiples. Toutefois, pour l'acheminement des petites quantités (dotation des villages), il s'avère difficile et peu rentable de recourir directement au secteur privé. Le coût de transport secondaire et tertiaire pour les projets est estimé à 62,50 dollars la tonne en moyenne, dont 50 pour cent pour le PAM. Les remboursements seront effectués après distribution des denrées¹.
92. L'expérience a montré que les achats régionaux des denrées au Mali et au Sénégal (mil, riz, sel, niébé) se sont révélés être une opération fort intéressante. Ces achats ont donné lieu à des économies sur les frais de transport (sans compter les effets bénéfiques sur l'agriculture et la production locale). Aussi ces achats régionaux devront être poursuivis dans la mesure du possible.

SUIVI ET VERIFICATION DES COMPTES DU PROGRAMME

93. Les rapports périodiques (trimestriels et/ou semestriels) fourniront l'information nécessaire sur l'état des différents comptes bancaires des projets. En plus, l'utilisation des ressources du programme fera l'objet d'une vérification annuelle par des auditeurs désignés par le PAM en consultation avec le gouvernement.

EVALUATION

94. La notion de programme de pays exige une flexibilité et des instruments de mesures de réalisation des objectifs. A cet effet, la mise en place et la gestion d'un système d'informations s'avère primordiale. Ce système sera géré en collaboration avec les agences des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG opérant dans les différentes régions. L'évaluation consistera en un examen à mi-parcours qui sera présenté au Conseil d'administration en l'an 2000. L'évaluation finale sera faite avant la préparation du second programme de pays, à partir de janvier 2001. Des évaluations sélectives seront faites au cours de la mise en oeuvre pour des activités spécifiques. Les paramètres suivants seront évalués: bilan des résultats de fonctionnement du programme, degré de participation des bénéficiaires, durabilité, bénéfice

¹ Les coûts de transport secondaire et tertiaire sont inclus dans les budgets respectifs de chaque activité.



et accès des femmes aux investissements (terres agricoles, barrages, récoltes, etc.), entre autres.

